AUDIT CENTRE FRANCE
by Premium Expertise

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ALLIER

Domaine des Sallards
CS 80018
03401 YZEURE cedex

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE DU 01/07/2023 AU 30/06/2024

AUDIT CENTRE FRANCE
by Premium Expertise

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ALLIER

Domaine des Sallards
CS 80018
03401 YZEURE cedex

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Au Président,

Opinion

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de « LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ALLIER », relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association « LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ALLIER » à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

. . / . .

AUDIT CENTRE FRANCE
Commissariat aux comptes
9

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

../..

AUDIT CENTRE FRANCE
Commissariat aux comptes

AUDIT
CENTRE FRANCE
by Premium Expertises

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montluçon, le 1er avril 2025

Cyril HOCQUETTE
Commissaire aux comptes

AUVERGNE AUVERCO
Expertise | Révision | Conseil

BILAN ACTIF

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ACTIF

	Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024			01/07/2022 au 30/06/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	63 001	56 849	6 152	8 217
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	756 458	442 741	313 718	329 001
Constructions	2 033 502	1 522 446	511 055	563 807
Installations techn., matériel et outil. ind.	226 675	154 332	72 344	73 326
Autres	555 050	370 201	184 849	157 352
Immobilisations corporelles en cours	123 770		123 770	18 286
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	54		54	53
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	900		900	600
TOTAL (I)	**3 759 411**	**2 546 569**	**1 212 842**	**1 150 640**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	26 144		26 144	71 506
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 055 089		1 055 089	987 932
Valeurs mobilières de placement	2 314 611		2 314 611	2 131 833
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	381 489		381 489	499 229
Charges constatées d'avance	171 865		171 865	248 078
TOTAL (II)	**3 949 198**		**3 949 198**	**3 938 577**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**7 708 609**	**2 546 569**	**5 162 040**	**5 089 217**

AUDIT CENTRE FRANCE
Commissariat aux comptes
9

AUVERGNE AUVERCO
Expertise | Révision | Conseil

BILAN PASSIF

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

PASSIF

	Du 01/07/2023 au 30/06/2024	Du 01/07/2022 au 30/06/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 545 109	2 598 850
Autres	1 110 472	1 179 797
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-157 356	-123 066
Situation nette (sous total)	*3 498 225*	*3 655 581*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	228 850	235 172
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**3 727 075**	**3 890 753**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	289 827	177 736
TOTAL (II)	**289 827**	**177 736**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	17 200	45 000
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	**17 200**	**45 000**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 070	156 388
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	160 144	140 263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 862	3 760
Autres dettes	687 841	618 967
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	115 022	56 350
TOTAL (IV)	**1 127 939**	**975 728**
Ecarts de conversion passif **(V)**		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**5 162 040**	**5 089 217**

AUDIT CENTRE FRANCE
Commissariat aux comptes

AUVERGNE AUVERCO
Expertise | Révision | Conseil

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

	Du 01/07/23 au 30/06/24	Du 01/07/22 au 30/06/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	969 353	975 661
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	23 309	27 312
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	668 913	505 224
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	556 494	441 387
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	264 056	121 909
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	204 483	118 628
Utilisations des fonds dédiés	151 965	132 304
Autres produits	30 647	30 887
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**2 869 220**	**2 353 314**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	637 530	520 324
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	714 933	617 155
Aides financières	208 059	181 663
Impôts, taxes et versements assimilés	52 209	49 241
Salaires et traitements	670 212	534 877
Charges sociales	352 745	287 864
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	189 217	177 256
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	264 056	122 829
Autres charges	1 242	2 803
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**3 090 202**	**2 494 011**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-220 982**	**-140 697**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	30 934	15 321
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**30 934**	**15 321**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**30 934**	**15 321**

AUDIT CENTRE FRANCE
Commissariat aux comptes

AUVERGNE AUVERCO
Expertise | Révision | Conseil

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

	Du 01/07/23 au 30/06/24	Du 01/07/22 au 30/06/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**-190 047**	**-125 376**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 420	10 295
Sur opérations en capital	42 873	48 911
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**45 293**	**59 206**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	7 735	5 929
Sur opérations en capital		4 077
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		45 000
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**7 735**	**55 005**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**37 558**	**4 200**
Participation des salariés aux résultats **(VII)**		
Impôts sur les bénéfices **(VIII)**	4 867	1 890
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**2 945 447**	**2 427 841**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**3 102 804**	**2 550 906**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-157 356**	**-123 066**

AUDIT CENTRE FRANCE Commissariat aux comptes 9

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total est de 4 546 414,45 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -157 356,49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/11/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

I- REFORME FINANCIERE DE LA CHASSE :

La loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures cynégétiques fédérales.

- La fédération départementale a en outre vu son périmètre d'actions s'étendre avec les principales évolutions suivantes :
La gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'une éco contribution. Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique jointe aux présents comptes annuels.
Désormais la fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et a l'obligation d'établir au moins 3 comptabilités analytiques : l'une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grand gibier et la troisième à la gestion des actions d'éco contribution.
La mise en place de cette organisation est effective dans la tenue comptable et analytique de la fédération depuis l'exercice ouvert au 1er juillet 2020.

Le service général dégage une perte comptable de 58 093.96 €.

Les opérations relatives à la prévention et à l'indemnisation des dégâts causés aux cultures et aux récoltes agricoles par le grand gibier font l'objet d'une section analytique dédiée en comptabilité qui retrace les produits et les charges.
Le résultat net "dégâts" de l'exercice, issu de la balance des produits et des charges de la section dédiée est une perte comptable de 98 514.08 €.

La section éco-contribution se solde par une perte comptable de 748.45 €.

Le suivi des fonds dédiés fait l'objet d'une note spécifique figurant plus loin dans l'annexe.

II- PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE DU PERSONNEL

La convention collective applicable aux personnels des Fédérations départementales des chasseurs prévoit l'octroi d'une indemnité de départ en retraite, calculée en fonction de la classification et de l'ancienneté du salarié.

La Fédération a conclu un contrat d'assurance indemnités de fin de carrière en date du 13 juillet 2001.

La fédération n'a pas abondé de somme sur l'exercice pour augmenter son capital constitué.

Le capital résiduel constitué dans le fonds d'assurance au 31 décembre 2022 atteignait la somme de 54 912 Euros.

Le passif social IFC au 31 décembre 2022 atteignait la somme de 129 715 Euros.

AUDIT CENTRE FRANCE
Commissariat aux comptes

III- CONSTRUCTION NOUVEAU SIEGE SOCIAL

La construction du siège de la Fédération au Domaine des Sallards s'est achevée le 30 Mai 2011 pour un coût total de 1 361 701 €, correspondant aux dépenses de construction pour 1 243 851 € et aux dépenses d'aménagements du chemin d'accés et de clôture pour 117 850 €.

L'amortissement du nouveau siège s'élève sur l'exercice à 52 267 €.

Il est calculé à 100 % selon le mode linéaire après une décomposition de l'immeuble, conformément aux normes du plan comptable général, laquelle est fonction de la ventilation des différents corps d'état indiqués par l'entrepreneur des travaux.

La décomposition est de 36.50 % pour la partie maçonnerie gros oeuvre, murs, isolation, charpente et placoplatre amortie sur 40 ans.
Elle est de 9.50 % pour la partie couverture amortie sur 25 ans.
Elle est de 25.50 % pour la partie électricité, plomberie, huisserie intérieur et extérieur, sol et carrelage amortie sur 20 ans.
Elle est de 24.50 % pour la partie chauffage, VMC, crépis extérieur et assainissement amortie sur 15 ans.
Elle est enfin de 4 % pour la partie peinture extérieure amortie sur 10 ans.

L'aménagement du terrain d'accès est quant à lui amorti sur 8 ans.

Les dépenses de construction du nouveau siège social ont été financées par un emprunt de 225 000 € contracté sur 10 ans et autofinancées pour le solde, soit 1 136 701 €. L'emprunt est totalement remboursé.

IV - IMPOT SUR LES SOCIETES

La Fédération est soumise à l'impôt sur les sociétés sur ses revenus patrimoniaux à savoir les revenus fonciers nets de la location du pavillon de l'entrée du domaine des Sallards sis TOULON SUR ALLIER ainsi que sur les revenus financiers des bons à moyens terme négociable et autres placements financiers.

La charge d'impôt société constatée sur l'exercice se monte à 4 862 €.

V - PROVISION POUR LITIGE

La fédération a fait l'objet d'une procédure auprès du tribunal des prud'hommes de la part d'un ancien salarié pour contestation du motif de son licenciement.
La fédération a été condamnée par décision dudit tribunal en date du 17 janvier 2024 pour diverses sommes représentant un montant global charges patronales comprises de 44 113 €.

Il avait été constituée une provision pour risque et charges exceptionnelles de 45 000 € l'exercice précédent. Sur l'exercice, il y a une reprise de cette provision pour 27 800 euros correspondant à la charge d'exploitation comptabilisée en vertu de l'exécution provisoire du jugement pour que le solde de la provision, soit 17 200 euros, correspond au solde des indémnités non payé.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle

AUDIT CENTRE FRANCE 4 Commissariat aux comptes

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

AUDIT CENTRE FRANCE 9 Commissariat aux comptes

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

CF Note annexe des faits caractéristiques de l'exercie.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	3 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 20 ans
- Logiciels	3 ans
- Aménagements agencements diver	3 à 10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel bureau et info	2 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AUDIT CENTRE FRANCE Commissariat aux comptes

SUIVI DES OPTIONS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

SUIVI DES OPTIONS	Au 30/06/2023	Au 30/06/2024
Frais de constitution, de transformation et de premier établissement		
Entité non concernée	☒	☒
Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport		
Entité non concernée	☒	☒
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont comptabilisés en charges.	☒	☒
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières		
Entité non concernée	☒	☒
Traitement comptable des coûts de développement		
Entité non concernée	☒	☒
Traitement des charges financières		
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations et stocks, et sont comptabilisés en charges.	☒	☒
Amortissement des biens non décomposables		
Amortissement sur la durée d'utilisation.	☒	☒
Amortissement des biens décomposables		
Amortissement sur la durée d'utilisation.	☒	☒
Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions		
Entité non concernée	☒	☒

AUDIT CENTRE FRANCE
Commissariat aux comptes
4

AUVERGNE AUVERCO
Expertise | Révision | Conseil

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	60 721		2 280
CORPORELLES	Terrains		719 676		36 783
	Constructions	Sur sol propre	1 243 851		
		Sur sol d'autrui	789 651		
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		202 690		23 986
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers	125 551		58 176
		Matériel de transport	106 607		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	243 357		24 408
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours		18 286		109 634
	Avances et acomptes				
		TOTAL	3 449 667		252 987
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		53		2
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		600		300
		TOTAL	653		302
		TOTAL GENERAL	3 511 040		255 568

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			63 001	
CORPORELLES	Terrains				756 458	
	Constructions	Sur sol propre			1 243 851	
		Sur sol d'autrui			789 651	
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				226 675	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			183 727	
		Matériel de transport			106 607	
		Mat. bureau, inform., mobilier		3 048	264 716	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours			4 150	123 770	
	Avances et acomptes					
		TOTAL		7 198	3 695 456	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				54	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				900	
		TOTAL			954	
		TOTAL GENERAL		7 198	3 759 411	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

AUDIT CENTRE FRANCE
9
Commissariat aux comptes

AUVERGNE AUVERCO
Expertise | Révision | Conseil

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		52 504	4 345		56 849
	TOTAL	52 504	4 345		56 849
Terrains		390 675	52 066		442 741
Constructions	Sur sol propre	681 251	52 267		733 517
	Sur sol d'autrui	788 444	485		788 929
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		129 364	24 968		154 332
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	51 097	23 495		74 593
	Matériel de transport	66 880	14 081		80 961
	Mat. bureau et informatiq., mob.	200 186	17 511	3 048	214 648
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	2 307 896	184 872	3 048	2 489 720
	TOTAL GENERAL	**2 360 400**	**189 217**	**3 048**	**2 546 569**

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

AUDIT CENTRE FRANCE Commissariat aux comptes 9

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

DEBITEURS DIVERS

Le poste en question d'un montant de 853 476 € figurant à l'actif du bilan est constitué des créances " ECO CONTRIBUTION" sur l'OFB à hauteur de 237 850 €, de la créance compte de liaison des sections analytiques "SERVICE GENERAL" "DEGATS" à hauteur de 615 626 € ayant une contrepartie à 100% au passif du bilan au poste "Autres Dettes" et à des créances diverses à hauteur 0 € détaillé ci-aprés.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		900		900
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		26 144	26 144	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés	191 809	191 809	
		Divers	8 918	8 918	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	(3)	854 363	854 363	
	Charges constatées d'avance		171 865	171 865	
	TOTAUX		**1 253 998**	**1 253 098**	**900**

Renvois
(1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

(3) Créances reçues par legs ou donations

AUDIT CENTRE FRANCE Commissariat aux comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	171 865
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**171 865**

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir figurant à l'actif du bilan au poste "Autres créances" d'un montant total de 200 727 €, sont constitués par une créance de subventions d'investissements CPO pour 8 918 € et des subventions d'exploitation principalement CPO et DREAL pour 191 809 €.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	7 189
Autres créances	201 614
Disponibilités	
TOTAL	**208 803**

AUDIT CENTRE FRANCE Commissariat aux comptes 9

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les fonds dédiés attribués à l'association sont exclusivement des subventions attribuées dans le cadre de l'éco-contribution par convention entre l'Office Français de la Biodiversité - OFB et la Fédération Nationale des Chasseurs. L'association est concernée par plusieurs conventions sur des programmes devant se dérouler à compter de la signature desdites conventions jusqu'au 31 décembre de l'année suivante. L'enveloppe millesime 2024 attribuée sur l'exercice est de 264 056 €.

		Utilisations			À la clôture de l'exercice	
Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
ECO CONTRIBUTION 408 2020	14 310,90		2 560,51			11 750,39	
ECO CONTRIBUTION 409 2020	3 069,23		512,25			2 556,98	
ECO CONTRIBUTION 541 2022	20 873,65		2 717,00			18 156,65	
ECO CONTRIBUTION 543 2022	31 974,99		4 242,32			27 732,67	
ECO CONTRIBUTION 501 2021	0,73					0,73	
ECO CONTRIBUTION 1133 2023	30 175,00		4 768,75			25 406,25	
ECO CONTRIBUTION 1142 2023	46 977,50		25 879,65			21 097,85	
ECO CONTRIBUTION 1144 2023	13 389,12		3 229,10			10 160,02	
ECO CONTRIBUTION 1161 2023	8 050,04		8 050,04				
ECO CONTRIBUTION 1168 2023	8 914,88		8 019,94			894,94	
ECO CONTRIBUTION 1159 2024		575,00				575,00	
ECO CONTRIBUTION 1238 2024		73 575,00	8 125,15			65 449,85	
ECO CONTRIBUTION 1250 2024		66 205,51	22 869,37			43 336,14	
ECO CONTRIBUTION 1254 2024		10 764,00	7 621,56			3 142,44	
ECO CONTRIBUTION 1277 2024		4 640,00	1 864,40			2 775,60	
ECO CONTRIBUTION 1324 2024		9 900,15	6 109,01			3 791,14	

Commissariat aux comptes AUDITEURS DE FRANCE

ECO CONTRIBUTION 1400 2024		53 738,00	738,15	52 999,85
TOTAL	**177 736,04**	**264 055,66**	**151 965,20**	**289 826,50**

Commissariat aux Comptes AUDIT CENTRE FRANCE

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de la convention OFB 2020 numéro 408 et 409 est de 14 307 €.

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de la convention OFB 2022 numéro 541, 543 et 766 est de 45 889 €.

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de la convention OFB 2023 numéro 1133, 1142, 1144, 1161 et 1168 est de 57 559 €.

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de la convention OFB 2024 numéro 1159, 1238, 1250, 1254, 1262, 1277, 1324 et 1400 est de 172 070 €.

L'engagement d'action et donc de dépenses à réaliser sur l'exercice suivant au titre de l'ensemble des conventions OFB est de 289 827 €.

Engagements	Exercice N	Exercice N-1
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement	264 055,66	122 829,09
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		
TOTAL	**264 055,66**	**122 829,09**

Commissaire aux comptes AUDIT CENTRE FRANCE

AUVERGNE
AUVERCO
Expertise I Révision I Conseil

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

L'association n'a pas reçu de legs et donation de quelque nature que ce soit au cours de l'exercice.

L'association n'a pas reçu de legs et donation de quelque nature que ce soit au cours des exercices précédents.

AUDIT CENTRE FRANCE
Commissariat aux comptes
9

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à 1 an max. à l'origine				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	112 070	112 070		
Personnel & comptes rattachés	54 636	54 636		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	75 148	75 148		
Etat & autres collectiv. publiques — Impôts sur les bénéfices	4 867	4 867		
Etat & autres collectiv. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat & autres collectiv. publiques — Obligations cautionnées				
Etat & autres collectiv. publiques — Autres impôts, tax & assimilés	25 493	25 493		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	52 862	52 862		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 570	4 570		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	115 022	115 022		
TOTAUX	**444 668**	**444 668**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

AUDIT CENTRE FRANCE
Commissariat aux comptes

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	115 022
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**115 022**

CHARGES À PAYER

Les charges à payer figurant dans les dettes fiscales et sociales pour 86 905 € correspondent aux provisions pour dettes de congés à payer et charges patronales sur congés à payer pour un total de 79 780 € et d'impots et taxes à payer pour un total de 7 125 €.

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 739
Dettes fiscales et sociales	86 905
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**139 644**

AUDIT CENTRE FRANCE Commissariat aux comptes

AUVERGNE
AUVERCO
Expertise | Révision | Conseil

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUDIT CENTRE FRANCE
36 rue des Grands Prés
03100 MONTLUCON CEDEX

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	8 244	8 244
TOTAL	**8 244**	**8 244**

AUDIT CENTRE FRANCE
Commissariat aux comptes
4

LES EFFECTIFS

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

L'association indique conformément aux disposition de l'article 431-13 du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qu'elle se trouve sous le coup des dispositions de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif de part le budget annuel qui est le sien dépassant 150 000 € et de par le niveau de subventions publiques reçu dépassant la somme de 50 000 €, dispositions l'obligeant de publier chaque année les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés. **Les administrateurs composant le bureau du conseil et les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérées pour les fonctions de direction. La rémunération globale attribuée aux trois plus hauts cadres principaux salariés est de 186 661 € brute pour la période de l'exercice du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.**

LES EFFECTIFS

	30/06/2024	30/06/2023
Personnel salarié :	**12,00**	**12,00**
Ingénieurs et cadres	10,00	10,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	2,00	2,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

AUDIT CENTRE FRANCE
Commissariat aux comptes
9

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
FONDS DEDIES NON UTILISES 1159	575	
FONDS DEDIES NON UTILISES 1238	73 575	
FONDS DEDIES NON UTILISES 1250	66 206	
FONDS DEDIES NON UTILISES 1254	10 764	
FONDS DEDIES NON UTILISES 1262	44 658	
FONDS DEDIES NON UTILISES 1277	4 640	
FONDS DEDIES NON UTILISES 1324	9 900	
FONDS DEDIES NON UTILISES 1400	53 738	
JURINE DIDIER		13
ERREUR CACF SUR REMISE PROD EXCEPTIONNELS DIVERS		1
TALABARD CHRISTIAN		20
PORTE RICHARD		80
SANTARELLI ANTOINE		100
FORMATION PERMIS DE CHASSER FE VENTES DEBARRAS GRANGE		380
MARIGNIER LOUIS		20
MARIGNIER LOUIS		20
INTERETS PARTS SOCIALES		2
AJUSTEMENT PAS 06/2024		2
DE LA SERRE VINCENT		290
CARPA DELODDE JACKY		535
FORMATION PERMIS DE CHASSER AO		714
FORMATION PERMIS JANVIER		200
CARPA MONTLUCON (POUDRAT)		44
QUOTE PART SUBV 23/24		42 873
CUMUL PROJET N°408 06/24 REPRISE AMORT 06/24		2 561
CUMUL PROJET N°409 06/24 REPRISE AMORT 06/24		512
CUMUL PROJET N°541 06/24 REPRISE AMORT 06/24		2 717
CUMUL PROJET N°543 06/24 REPRISE AMORT 06/24		4 242
CUMUL PROJET N°1133 06/24 REPRISE PRODUITS 06/24		3 987
CUMUL PROJET N°1133 06/24 REPRISE AMORT 06/24		781
CUMUL PROJET N°1142 06/24 REPRISE PRODUITS 06/24		25 794
CUMUL PROJET N°1142 06/24 REPRISE AMORT 06/24		86
CUMUL PROJET N°1144 06/24 REPRISE PRODUITS 06/24		3 229

AUDIT CENTRE FRANCE Commissariat aux comptes 4

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ASSOC FEDERATION DEP.CHASSEURS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

CUMUL PROJET N°1161 06/24	REPRISE PRODUITS 06/24		8 050
CUMUL PROJET N°1168 06/24	REPRISE PRODUITS 06/24		8 020
CUMUL PROJET N°1238 06/24	REPRISE PRODUITS 06/24		8 125
CUMUL PROJET N°1250 06/24	REPRISE PRODUITS 06/24		22 869
CUMUL PROJET N°1254 06/24	REPRISE PRODUITS 06/24		7 622
CUMUL PROJET N°1262 06/24	REPRISE PRODUITS 06/24		44 658
CUMUL PROJET N°1277 06/24	REPRISE PRODUITS 06/24		1 864
CUMUL PROJET N°1324 06/24	REPRISE PRODUITS 06/24		6 109
CUMUL PROJET N°1400 06/24	REPRISE PRODUITS 06/24		738
TOTAL		**264 056**	**197 258**

AUDIT CENTRE FRANCE
Commissariat aux comptes
9